



Procès-Verbal du Conseil d'Établissement

Vendredi 26 septembre 2024 à 18h

Liste des membres présents :

D. Djimadoum / Provisseur – C. Blaszczyk / Scac – H. Babsoum / Conseiller Consulaire de Français de l'étranger – C. Dezetter / DAFACS – Y. Berthelot / DAF adjoint – Morgane Millasseau / Directrice – C. Appriou / Provisseur Adjointe – A. Achiq / Provisseur Adjoint – A. Vincent / CPE

– M. Paracuellos (SUD) – A. Walkiers - C. Barbe – B. Bernier Barbe (SNES-FSU) – F. Legros (SNUipp-FSU) – L. Paye (représentant TOS) / Représentants des Personnels

– R. Sabeli – M. Blanc (LIPE) - H. Gaudefroy – J. Le Texier (APE, 1 absent) / Représentants des Parents d'élèves.

Le secrétariat de séance sera assuré par M. Achiq, Provisseur adjoint et M. Barbé, Représentant des personnels. Le quorum étant atteint (18 membres sont présents), le Conseil d'établissement est ouvert à 18h06. *Arrivée de Madame Millasseau à 18h11.*

Les représentants LIPE demandent à ce que soient inscrits dans les procès-verbaux les auteurs des interventions. M. Le proviseur répond qu'il ne sera pas inscrit nominativement qui est intervenu mais qu'il peut être stipulé la représentativité par exemple LIPE.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est énoncé et **adopté à l'unanimité des 17 voix.**

2. Adoption du PV de la séance du 01/07/2024

Le Provisseur propose au vote l'adoption du PV de la séance du 01/07/2024 sous réserve des corrections demandées par représentant des parents d'élèves LIPE

Les représentants du SNES FSU mettent en exergue les commentaires que M. Le Provisseur a utilisé lors du dernier CE de Juillet et inscrit dans le PV, CE auquel les RP avaient refusé de siéger après en avoir informé les membres du CE et leur avoir explicité les nombreux motifs. Dans ce PV, le chef d'établissement explique que "certains élus" font "feu de tout bois" contre la Direction du lycée avec "quelques personnes dont la mission principale est de s'opposer systématiquement" en faisant preuve "d'une hostilité permanente".

Le Provisseur fait remarquer que lors de ce même Conseil d'établissement, la déclaration des représentants des personnels explicitant les motifs de leur absence a été lue.

Vote sur l'adoption du PV du 01/07/2024 après correction : **0 contre, 4 abstentions, 13 pour**

3. Bilan de rentrée 2024

M. le Provisseur présente les chiffres de la rentrée 2024. Il précise que l'ensemble des postes sont pourvus à l'exception du poste d'EMFE (1er degré) et d'un temps partiel d'Economie-gestion (2nd degré).

Un représentant du SNES-FSU souligne que la discipline Eco-Gestion est fragilisée par ce mi-temps manquant. Un recrutement aurait pu être anticipé. La direction annonce avoir publié l'offre de recrutement sur le site du lycée (actuellement inaccessible) depuis le 18 septembre. Le SNES-FSU qui a 3 sièges de titulaires en CCPL2 découvre en CE cette information, soit presque 10 jours plus tard. De plus, les STMG



ont fait une rentrée scolaire sans enseignant pendant plus de 15 jours + un nouveau collègue qui vient d'être recruté à cette rentrée + un collègue en arrêt médical. Les collègues de la discipline ont été légitimement sollicités par les parents, qui ont montré leur mécontentement, et les élèves depuis la reprise, mais ce n'est pas à eux de fournir des éléments de réponses sur cette situation qui aurait pu être évitée. M. Le proviseur rappelle la difficulté de recruter au vu de la situation particulière du collègue absent pour des raisons de santé, mais que tout est fait de sorte à arranger les choses. Un représentant de la LIPE demande s'il y aurait d'autres moyens de recruter.

S'agissant d'un recrutement de moins de 6 mois pour apporter une solution, la CCPL n'a pas à être sollicitée.

L'établissement a renforcé l'accompagnement du développement de la section internationale américaine, le baccalauréat français internationale par conséquent le développement des équipes dans cette discipline. La rentrée s'est bien déroulée, l'attractivité de l'établissement est confirmée, le taux de pression est important avec une nuance dans certains niveaux du primaire, Le tableau des effectifs est présenté. Le contexte sanitaire semble apaisé pour le moment, pas d'épidémie aux portes de l'établissement.

Les réunions d'accueil des parents se sont bien déroulées et viennent de se terminer dans le primaire. Nous avons fait le choix de ne pas superposer les différents niveaux, cela signifie que des parents ayant des enfants en CM1 et CM2 par exemple pouvaient se consacrer aux deux niveaux. La dernière réunion a eu lieu ce soir. Reste à assurer les réunions pour les CM2 SIA afin de garantir une communication fluide. M. Le proviseur remercie les parents d'élèves qui renouvellent leur initiative lancée il y a 2 ou 3 ans, de proposer une visite de l'établissement aux parents des élèves nouvellement arrivés au lycée Jean Mermoz.

Monsieur le proviseur poursuit en présentant M. Yves Berthelot, directeur adjoint des affaires administratives et financières nouvellement nommé au lycée et se réjouit de ce renfort dans l'équipe de direction.

Les effectifs de cette rentrée 2024 (comparatif avec l'an passé à la même date) :
2488 élèves (pour 2520 l'an dernier) soit 1,3% de moins (32 élèves).
Primaire : 705 (756 l'an dernier)
Collège : 1 058 (1 029 l'an passé)
Lycée : 725 (735 l'an passé)

Le représentant SNES-FSU souligne qu'il y a quand même des pertes au Primaire (CP, CE1 et CM1). Le représentant des personnels SNUIPP exprime l'inquiétude légitime des personnels du premier degré quant à la perte d'effectifs dans le primaire et la fermeture de postes si ces derniers diminuent encore. Il questionne le lien entre cette diminution et l'avenir proche de la base militaire. Le représentant SUD remarque qu'il y a cinq classes en CP et que cela peut questionner l'attractivité de l'établissement.

M. le proviseur explique que cette base n'est pas la principale source d'élèves pour le primaire. Les services de l'ONU, censés déménager à Diamniadio, pourraient également avoir un impact, mais il reste incertain que les familles y scolariseraient réellement leurs enfants. De plus, nous avons constaté un élargissement des homologations d'écoles élémentaires à Dakar, tandis qu'il y a peu d'homologations pour les collèges et lycées. Les familles préfèrent scolariser leurs enfants dans des écoles homologuées, proches de chez elles et souvent avec une dimension plus familiale, ce qui impacte les effectifs des classes.

Il y a une baisse d'effectifs en CP, car il n'y a pas de génération spontanée d'élèves, les élèves ne s'inscrivent pas dès le début de leur scolarité, mais on les retrouve plus tard, par exemple en CM1. En observant les



chiffres, nous avons eu 146 élèves en CE1, devenus 154 en CE2, et 148 en CM2. Cela indique une certaine stabilité dans le passage entre les niveaux, mais il est crucial de surveiller l'entrée en CP.

M. Le proviseur questionne la pertinence de maintenir des classes à effectifs réduits. En effet l'année dernière nous avons 125 élèves en CP contre 100 cette année et avons pourtant choisi de maintenir les 5 classes de CP, bien que nous aurions pu en réduire une et faire une classe à double niveau CP-CE1, comme cela a déjà été fait dans l'établissement. Cela permettrait d'augmenter légèrement les effectifs moyens. Pour les enfants accueillis en CP cette année, ainsi que pour les enseignants, ces conditions sont jugées idéales. Cela peut changer en fonction de la situation budgétaire. Toutefois cette baisse mérite d'être examinée de manière plus approfondie pour identifier les niveaux où nous avons moins d'élèves. Nous devons nous poser la question de la pertinence de maintenir le même nombre de classes si nous n'avons pas suffisamment d'élèves. C'est un sujet que nous avons déjà abordé l'année précédente, et nous devons continuer à observer la situation.

Le collège continue d'accueillir un nombre d'élèves dense. Les classes de 6ème sont limitées à 24 élèves, un choix de l'établissement pour faciliter la transition vers le collège. Les autres niveaux sont à 28 élèves, avec un peu moins en 3ème pour absorber les doublons et éviter les situations de blocage. L'objectif est de ne laisser personne au bord du chemin.

Le lycée affiche un remplissage satisfaisant, avec 7 classes de seconde cette année, au lieu de 8 comme d'habitude, en raison de la montée pédagogique et des capacités externes. La première et la terminale comptent chacune 9 classes. Cependant, certains enseignements de spécialité sont saturés, ce qui limite les inscriptions, alors que d'autres le sont beaucoup moins.

M. Le proviseur note que les classes de première et terminale STMG, calibrées à 24 élèves, affichent moins d'effectifs. Cela soulève la question de la nécessité d'ajuster le format des classes. On pourrait s'interroger sur le fait d'avoir une classe avec un effectif plus important comme c'est le cas en France ou des classes comptent 36 élèves.

S'agissant de ce dernier point, une représentante des personnels SNES, dit être très satisfaite des conditions de travail avec ses classes de STMG. Certes, certains élèves sont fragiles scolairement et parfois perturbateurs mais beaucoup moins qu'avant. L'effectif réduit dans toutes les matières de ces classes est une chance pour eux et leur permet de travailler en profondeur la transition vers le monde professionnel. Un représentant des personnels SNES, ajoute que dans cette filière le taux de réussite (100%) au baccalauréat au lycée Jean Mermoz est largement supérieur à celui constaté en France ou justement les classes ont des effectifs à 30 voir 36 élèves.

M. Le proviseur insiste sur le fait que ce taux de réussite au LFJM, au BAC STMG, est dû aux résultats du second groupe d'épreuves et non du premier, et que donc les élèves de STMG n'obtiennent pas d'excellents résultats à l'écrit. La configuration d'une seule classe à 32 élèves avec un dédoublement partiel dans certaines matières est à considérer.

18/27 : Arrivée de M. Sandar CHANEMOUGAM, Consul adjoint.

Une représentante des parents LIPE dit qu'il y a un intérêt à maintenir des effectifs réduits dans ces classes pour augmenter les chances de réussite au baccalauréat de ces élèves et leur permettre de construire sereinement leur projet d'orientation.

Le représentant des personnels SNUIPP questionne l'attractivité de l'établissement au regard de la baisse des effectifs notamment dans le primaire. M. Le proviseur explique que cette attractivité est réelle et qu'elle est à mesurer au regard des premiers vœux d'affectation des parents des élèves. Ce qu'on observe en commission d'affectation est que le lycée Jean Mermoz est toujours le premier lycée demandé dans le

réseau dakarais et ce dans tous les niveaux, primaire compris. Il se trouve que globalement, depuis 2 ou 3 ans, il y a tout simplement moins d'élèves sur le réseau.

Une représentante des personnels SNES souligne que notre offre au second degré, notamment dans les niveaux à examens, la section internationale et le BFI est très attractif et que les familles en sont d'ailleurs très en demande, contrairement au primaire où il y a une forte concurrence.

Un représentant des parents LIPE, ajoute qu'il ne faut pas négliger la question des frais de scolarité qui peuvent décourager certaines familles et impacter leur choix d'établissement.

Mme Blaszczyk, Attachée de Coopération, explique qu'il y a moins d'élèves inscrits cette année dans le réseau AEFÉ au Sénégal sur les classes primaires.

Le SNES-FSU ajoute que cela va dans le sens de ce qu'expliquait la DEOF (Direction de l'Enseignement, Orientation et Formation), invitée au stage de rentrée du SNES-FSU Hors de France à la fin Août, à savoir qu'à l'AEFE le Primaire devient moins attractif par rapport à la concurrence des autres systèmes éducatifs, alors que le cycle Terminal, notamment avec le BFI est "un produit d'appel qui fonctionne".

Monsieur Le proviseur relativise cette compétition avec les écoles canadiennes ou américaines dont les tarifs sont bien plus onéreux que ceux du système français. Il n'y a pas tellement de concurrence existante sur le territoire contrairement à d'autres zones comme la zone ibérique par exemple.

M. le proviseur précise que le lycée ne souffre pas non plus de concurrence au sein du réseau puisqu'il n'y pas de transfert d'élèves entre établissement du réseau sans accord des deux chefs d'établissement concernés

4. Projet d'évaluation, programmation des évaluations et calendrier annuel.

M. Achiq fait lecture succincte du projet d'évaluation en cycle terminal de l'établissement. Il rappelle que conformément à la note de service NOR : MENE2121270N du 28 juillet 2021 publié au B.O.E.N. du 29 juillet 2021 et au guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves dans le cadre de la réforme du lycée, les établissements sont tenus de :

- Valoriser les acquis et les compétences des élèves tout au long de leur apprentissage,
- Contribuer à la préparation au baccalauréat en prenant en compte le contrôle continu,
- Soutenir la progression des élèves à travers un suivi régulier, intégrant des évaluations formatives et sommatives,
- Offrir des modalités d'évaluation équitables en prenant en compte les aménagements validés pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (PAI, PAP, PPS).

Les Textes demandent minimum 4 évaluations par semestre et par discipline : 3 sommatives et minimum 1 devoir à caractère commun par semestre avec des nuances pour l'EMC et le sport. Le premier devoir commence à partir du 12 octobre (soit une semaine avant les vacances).

Le calendrier des évaluations et devoirs communs a été élaboré en concertation avec les coordonnateurs de disciplines lors des journées pédagogiques du mois de juillet 2024, puis finalisé début septembre. Il sera transmis aux élèves et à leurs parents avant la date du premier devoir prévu le samedi 12 octobre. Des ajustements en cours d'année de ce calendrier peuvent être envisagés en cas d'imprévus calendaires.

Une représentante des personnels SNES soulève la question de la charge de travail supplémentaire que les devoirs communs du samedi matin fait peser sur les élèves et indique que certains sont en souffrance. Les devoirs ne font pas l'unanimité chez les enseignants, leur répétitivité fatigue les élèves qui ont aussi besoin d'un temps de repos le weekend. A partir de février/ mars, les certificats médicaux (parfois de complaisance) tombent. Il est ensuite très compliqué pour les collègues de faire rattraper ces devoirs de 2,



3 ou 4 heures; et cela ajoute du travail supplémentaire aux enseignants. De nombreux cas de triches avérés sont aussi remontés par les enseignants lors des devoirs du samedi matin.

Pour la Direction, c'est l'enjeu d'une entrée facilitée dans les exigences de l'enseignement supérieur.

Une représentante des parents d'élèves LIPE indique qu'aux yeux des parents il y a un déficit de communication au sujet du calendrier des devoirs communs, ils sont obligés de rechercher des informations concernant leurs enfants dans une masse de documents variés et nombreux. Le risque de passer à côté d'information est bien réel. Les parents souhaiteraient que le tableau soit adapté pour plus de lisibilité aux niveaux concernés, ainsi les DC de Tle n'apparaîtraient pas sur le tableau pour les élèves de 1^{ère} par exemple.

M. Le proviseur explique que nous nous efforçons d'optimiser cette communication autant que possible, tant les parcours des élèves sont divers et variés. La saisie des devoirs communs sur l'espace Pronote des élèves est envisagée même si cela représente une contrainte supplémentaire pour les proviseurs adjoints. Il est essentiel de continuer à améliorer nos processus internes et de communiquer efficacement avec les familles et les élèves pour garantir la pérennité de ce dispositif.

M. Achiq ajoute que nous tenons à créer un calendrier commun pour faciliter cette tâche et que les élèves sont régulièrement informés par leurs professeurs de spécialité et par le biais d'un affichage en établissement effectué par le service de vie scolaire. Jusqu'à présent, nous n'avons pas constaté d'oubli de la part des élèves concernant les devoirs communs.

Une représentante des personnels SNES évoque le cas des élèves à besoins particuliers et qui ont certainement besoin de plus de temps de repos et de temps de travail personnel à la maison pour préparer les devoirs et qui peuvent, dans le cadre de ce projet d'évaluation, se retrouver en difficultés.

M. Achiq rappelle que les aménagements pédagogiques validés par le projet d'accompagnement de ses élèves (PAI, PAP et PPS) sont strictement respectés lors des séquences d'apprentissage et d'évaluation, y compris celles du samedi matin.

Un représentant des personnels SUD Education soulève les questions des tricheries constatées lors des devoirs communs du samedi matin et des stratégies d'évitement développées par certains élèves qui s'absentent volontairement pour éviter de compromettre leurs moyennes. Cela est très frustrant pour les professeurs et risque de fragiliser le dispositif.

M. Achiq, précise que la procédure de surveillance mise en place est identique à celle mise en œuvre lors des épreuves terminales du baccalauréat. Certes, nous faisons appel à des surveillants externes à l'établissement mais ils sont formés et accompagnés par un assistant de vie scolaire référent et par un membre de la direction présent tous les samedis de devoirs communs. De plus, les rares cas de tricherie sont traités immédiatement dans le cadre de procédures disciplinaires et des sanctions sont systématiquement infligées aux tricheurs. Il est vrai que les rattrapages induit par les absences et les rares cas de tricherie ajoutent du travail aux équipes pédagogiques mais nous ne pouvons les sanctionner par la note 0, conformément à la note de service : NOR : MENE2121270N du 28 juillet 2021 et au guide de l'évaluation de la réforme du lycée. Il faut dire enfin que nous n'avons pas constaté de multiplication de tricheries et que celles-ci restent marginales et inférieure à ce que nous rapportent les professeurs lors d'évaluation en classe et en semaine.

S'agissant des stratégies d'évitement, M. le proviseur précise que les élèves doivent être en mesure de composer lors de toutes leurs évaluations. La note de service susmentionnée est très explicite à ce sujet. Elle stipule qu'il faut proposer un rattrapage à tout élève absent à une évaluation certificative, que cette

absence soit justifiée ou non. Bien que cela implique un travail supplémentaire pour le professeur, cela fait partie des exigences. Il est vrai aussi qu'il existe des stratégies pour couvrir ces absences. Cependant, les rattrapages sont souvent proposés, les CPE et le service Vie scolaire accompagnent avec rigueur les professeurs concernés par ces rattrapages. Les élèves ayant un trop grand nombre d'absences injustifiées peuvent voir leur contrôle continu remplacé par un devoir final sur l'ensemble des chapitres.

Il est aussi important de rappeler à quel point les devoirs surveillés du samedi matin sont bénéfiques pour les élèves et pour les professeurs. Ces devoirs ne prennent pas de temps sur le cours, ce qui est souvent une source de stress pour les enseignants qui ont déjà du mal à finir leurs programmes.

Nos élèves vont bientôt entrer dans l'enseignement supérieur, et il est crucial qu'ils y soient préparés. Il est important de leur inculquer l'habitude de travailler, en les rendant responsables de leurs apprentissages et devoirs. Ce rituel est essentiel pour bâtir une évaluation finale solide, fondée sur des travaux réguliers. Bien que certains élèves puissent sembler fatigués, la majorité d'entre eux se sont adaptés à ce calendrier chargé et tirent profit de ce dispositif mais aussi des oraux blancs que les équipes pédagogiques leur proposent. Ils réussissent leur baccalauréat avec de très bonnes mentions et ce dispositif y participe certainement. Le SNES-FSU répond qu'ils/elles n'ont pas tous / toutes vocation à faire MathsSup / MathsSPé et propose de faire un sondage auprès des élèves afin d'avoir leurs avis.

Le Proviseur n'y est pas favorable.

5. Tarifs

Droits annuels de scolarité, Droit des sections et droits des examens :

M. Le proviseur rappelle que les tarifs ont été discutés avec les représentants des parents d'élèves en juin, basant notre proposition sur une augmentation de 2,5 % des tarifs pour l'année scolaire 2025-2026. Il passe ensuite la parole à Madame DEZETTER qui présente alors ces tarifs applicables à la rentrée 2025. Elle précise que ces tarifs permettent de construire le budget 2025 et que conformément aux instructions de l'AEFE, l'augmentation de 2,5 % est appliquée à l'ensemble des frais de scolarité pour couvrir les dépenses. Cette augmentation tient bien évidemment compte du taux de l'inflation estimé par l'AEFE à 2 %.

Les droits annuels d'inscription et de réinscription sont versés par toutes les familles. Il n'y a pas de droit de première inscription dans notre établissement. Les droits annuels de scolarité sont déterminés par niveau (élémentaire, collège, lycée) et varient selon la nationalité : nationaux/français et nationalités tierces.

Au-delà de ces droits d'inscription et de réinscriptions, nous avons également les tarifs de la section internationale américaine et le BFI avec des tests d'entrée payants, ainsi qu'une section basket qui devient payante cette année, avec un montant forfaitaire de 150 000 XOF. Tous les élèves inscrits dans ces sections paient le même tarif, et les frais sont facturés lors de la première tranche, couvrant la période de septembre à décembre. Il est important de noter qu'aucune remise ne sera appliquée si un élève interrompt sa scolarité au cours de l'année.

Il y a aussi les droits d'Examens. Le lycée Jean Mermoz est dorénavant Service Coordonnateur des Examens pour les établissements à programme français d'une partie de la Zone Afrique occidentale, Sénégal, Gambie, Cap-Vert, Mauritanie et Guinée-Conakry en plus des candidats individuels et CNED réglementé. Les établissements du Mali et du Burkina-Faso sont eux rattachés au centre de coordination des examens de Côte d'Ivoire, installé au lycée Blaise Pascal d'Abidjan. Dans ce cadre et pour les élèves de la zone, qu'ils passent leurs épreuves au Lycée Jean Mermoz ou dans leurs établissements, nous facturons



leurs établissements pour couvrir les frais liés à ces examens. Il est normal que ces établissements participent aux coûts engagés par le lycée Mermoz. Les familles des élèves du lycée Jean Mermoz ne devraient pas les prendre en charge.

Une représentante des personnels SNES, constate que les représentants des personnels ont appris cette augmentation il y a peine deux jours. Certains personnels sont aussi parents d'élèves et il aurait été normal de les associer, comme les représentants des parents d'élèves à cette décision. Des enseignants nous font remonter que de plus en plus d'élèves ne disposent pas du matériel scolaire nécessaire à cause de difficultés familiales financières. De plus, l'augmentation des frais de scolarité impacte les bourses.

M. Le proviseur explique que la dialogue avec les représentants des parents d'élèves s'agissant des frais de scolarité est tout à fait logique et compréhensible et que les personnels-parents d'élèves sont aussi représentés par ces mêmes élus des parents d'élèves.

Un représentant des personnels SUD Education fait remarquer qu'il y a là trois postes de dépenses importants qui vont être engagés par l'établissement, notamment la régulation de la prime d'ancienneté, le changement du réseau d'adduction, et le changement de la climatisation. Il souhaite avoir un chiffrage de ces coûts et une échéance pour leur mise en œuvre et si cette augmentation de 2,5% suffira pour couvrir les montants conséquents.

M. Le proviseur, dit que pour l'instant nous n'avons que des montants théoriques basés sur l'audit réalisé par un cabinet conseil, mais ceux-ci ne deviendront concrets qu'après le lancement des appels d'offres. Bien qu'il serait plus simple de couvrir les différentes dépenses en augmentant les droits de scolarité, nous avons suivi la préconisation de l'Agence qui propose une augmentation de 2 %. Il ne faut pas oublier qu'une augmentation des frais de scolarité impacte également les bourses rappelle la DAF ACS. Nous avons des instructions pour augmenter les tarifs tout en les modulant afin d'éviter des répercussions sur les bourses, car cela reste une enveloppe budgétaire limitée. Nous cherchons donc à trouver un équilibre pour que cette augmentation soit supportable pour les familles.

Ensuite, sur le plan budgétaire, nous verrons ce que nous pourrions adopter. Nous savons que les augmentations des tarifs n'étaient pas toujours bien reçues par les représentants des parents et des personnels mais nous essayons de présenter une proposition qui puisse être acceptée par le plus grand nombre.

Concernant les échéances de la mise en œuvre des différents chantiers évoqués et leur support budgétaire, M. le proviseur dit qu'il est vrai que si nous devons tout faire en six mois, l'impact financier et logistique sera maximal. Nous avons plusieurs chantiers majeurs qui nous impacteront, notamment pendant les cours. Actuellement, rien n'est encore totalement fixé, nous devons attendre le lancement des appels d'offres pour obtenir des informations fiables.

A noter que le crédit en cours prendra fin l'année prochaine, ce qui nous libérera davantage de moyens. Cela va être un exercice d'équilibriste, et la trésorerie sera fortement sollicitée. Cependant, nous devons garantir la rémunération du personnel et procéder comme convenu à la rénovation et à la mise à niveau des bâtiments.

Le SNS-FSU s'interroge sur les autres dossiers en souffrance : dégel du point d'indice pour les salaires des CL, arriérés pour la prime d'ancienneté aux intéressés.

M. Le proviseur soumet donc au vote pour avis l'augmentation proposée de 2,5 % sur les tarifs de scolarité et les droits d'examen.

– **6 contre, 4 abstentions, 7 pour**



Tarifs divers

Mme Dezetter présente les deux propositions de voyages scolaires et leur montage budgétaire. Il s'agit d'un voyage à Popenguine qui concerne deux classes de primaire (CM1 et CE2) et d'un autre qui concerne une classe de CM2 à Saint Louis. La participation des parents d'élèves concernés par ces voyages est estimée à 111 000 FCFA pour le premier et à 141 000 FCFA pour le second. Les détails des contributions de l'APE doivent encore être clarifiés, car nous n'avons pas encore reçu de documents officiels à ce sujet. Nous n'en avons donc pas tenu compte à ce jour.

Un représentant des parents APE Teranga évoque la question d'un calendrier annuel des voyages qui devrait être connu dès le début d'année scolaire. Cela permettrait d'une part aux familles et aux professeurs d'avoir une vue d'ensemble des voyages et sorties scolaires et d'anticiper leur impact financier pour les uns et organisationnels pour les autres. L'APE Teranga pourrait ainsi plus aisément arbitrer ses contributions sur l'année.

M. Le proviseur précise nous avons moins de voyages scolaires cette année, car plusieurs filières se sont orientées vers des projets tous les deux ans. Nous n'aurons pas de voyage aux États-Unis ou en Espagne cette année. Nous revenons cette année à un calendrier plus classique, avec des départs dès novembre, ce qui permettra aux familles de mieux gérer les paiements. Les enseignants ont eu le temps de préparer leurs dossiers depuis la rentrée.

M. Le proviseur propose au vote le principe des deux voyages susmentionnés puis leurs tarifs. Les tarifs incluront également d'autres éléments divers, comme les tee-shirts pour la section basket et la protection pour les tablettes pour le primaire et les tarifs du club théâtre secondaire. Sur le club de théâtre, qui se déroule l'après-midi, il y a deux groupes pour les collégiens. La participation a été ajustée pour couvrir les dépenses.

J'ai aussi noté vos questions concernant les protections des tablettes : elles sont nécessaires pour éviter des dégradations. Quant aux tenues de basket, les élèves auront deux tenues, dont un tee-shirt qui leur appartient. La tenue officielle sera financée par la section sportive, mais les élèves ne garderont pas les tenues de compétition.

- Vote sur le principe du voyage à Popenguine : **Pour à l'unanimité**
- Vote sur le principe du voyage à Saint Louis : **Pour à l'unanimité**
- Vote sur le tarif du voyage à Popenguine de 111 000 FCFA : **Pour à l'unanimité**
- Vote sur le tarif du voyage à Saint Louis de 141 000 FCFA : **Pour à l'unanimité**

Le coût d'achat d'un T-shirt de section basket est de 5000 FCFA,

En cas de dégradation, le coût de remplacement d'un protège-écran pour tablette et de 5000 FCFA.

Concernant la période périscolaire du club théâtre pour les collégiens, le coût est de 87160 francs CFA.

La LIPE précise que le club théâtre a débuté sans que les parents n'aient en amont les tarifs.

LA DAF répond qu'effectivement le tarif devrait être annoncé en amont.

- Vote sur ces trois tarifs : **Pour à l'Unanimité**

6. Questions diverses

Questions diverses de l'APE Teranga

1. *Les professeurs ont rapporté lors des réunions parents-professeurs avoir reçu une requête à la direction concernant une application souple de la réforme touchant les groupes de besoins pour les classes de 6e et 5e. Qu'en est-il de cette requête et comment la réforme va-t-elle être appliquée ?*



M. le proviseur explique que la réforme dite du choc des savoirs, ainsi qu'un certain nombre de mesures qui y sont associées, a fait l'objet d'une publication dans le bulletin officiel de l'éducation nationale. A priori, comme pour les programmes, cela fait partie des choses qui doivent s'appliquer, notamment une organisation en français et en mathématiques en groupes de besoins. L'équipe de direction a travaillé en amont des vacances, avec les équipes de français et de mathématiques, en collaboration avec les enseignants formatrices des deux disciplines. Nous avons échangé avec ces équipes pour proposer un montage permettant effectivement de déplacer des élèves à l'intérieur d'alignements de classes. Madame Appriou reviendra sur les contours de notre proposition pour mettre en application les directives du ministère de l'Éducation Nationale français.

La ministre a énoncé lors d'une conférence de presse de rentrée qu'il fallait en faire une application souple. Je l'ai entendue comme tout le monde. Malgré tout, je renvoie l'ensemble des collègues au texte de cette réforme. S'il s'agit bien d'une réforme dite du choc des savoirs, il y a des éléments à mettre en œuvre. Le lycée Mermoz s'engage donc à mettre en œuvre ces éléments et à en faire une exploitation qui bénéficie largement aux élèves. Le lycée s'est mis en ordre de marche pour pouvoir appliquer ce qui est écrit, et nous allons le mettre en œuvre. Par ailleurs, les travaux et les échanges avec les différentes équipes se poursuivent et devraient se dérouler de manière à optimiser cette nouvelle organisation.

Madame Appriou prend la parole pour décrire la méthodologie adoptée pour mettre en œuvre cette nouvelle organisation des enseignements de français et de mathématiques en 6e et 5e. Nous avons effectivement travaillé en amont, et des réunions de travail ont été organisées avec les équipes de mathématiques et de français depuis le 11 avril de l'année scolaire passée. Ces réunions nous ont permis de construire collectivement des réponses à la réforme.

Lors de notre première réunion, nous avons établi un cadre général en trois points. D'abord, nous avons fixé un calendrier annuel. Dans le cadre de la réforme, il y a des groupes de besoins, mais aussi la possibilité pour les équipes de fonctionner en classe entière pendant un maximum de 10 semaines dans l'année. Nous avons donc réservé les sept premières semaines de la rentrée scolaire à un cadre de classe, permettant ainsi de mieux connaître les élèves et d'identifier plus facilement les besoins à venir.

Ensuite, nous avons abordé les modalités d'organisation des groupes de besoins. Il a été décidé, en 6e comme en 5e, de faire des regroupements par 3 ou 4 classes. Compte tenu des effectifs réduits en 6e, nous avons opté pour un nombre de groupes égal au nombre de classes d'un regroupement avec la nécessité de réduire l'effectif d'un de ces groupes. En 5e, le même principe s'applique mais nous avons choisi de créer un groupe supplémentaire par regroupement de classes. Cela signifie qu'un professeur supplémentaire dit "surnuméraire" sera affecté par regroupement de classes afin de respecter le principe de groupes de besoins et permettre à un maximum d'élèves d'intégrer un groupe à effectif réduit. Ces trois points ont été arrêtés lors de notre première réunion en avril.

Nous avons également précisé un certain nombre d'écueils à éviter, notamment qu'il ne s'agit pas de créer des groupes de niveaux. Nous avons aussi insisté sur le fait qu'il ne faut pas regrouper des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, ce qui serait contre-productif. Ces besoins doivent être identifiés par l'équipe pédagogique en fonction des évaluations.

Nous avons ensuite convenu de certains principes à respecter, notamment permettre à un maximum d'élèves d'accéder à des séquences d'enseignement en groupe réduit. Le groupe doit être constitué selon les priorités pédagogiques des professeurs de mathématiques et de français, tout en limitant le nombre de professeurs pour chaque élève afin d'éviter que ceux-ci ne changent constamment de professeur.



Nous avons également décidé de moduler le nombre d'élèves dans les groupes réduits, le portant de 15 à 18 élèves, tout en laissant une marge de manœuvre aux professeurs pour identifier les élèves en fonction de leurs besoins.

Le SNES-FSU s'en étonne : le retour des collègues n'est pas celui-là.

La répartition des élèves dans les groupes débutera après les vacances de la Toussaint pour laisser le temps aux professeurs de clarifier les modalités de constitution des groupes. Des professeurs référents pour chaque niveau en mathématiques et en français seront désignés afin d'assurer un suivi efficace.

Plusieurs réunions ont eu lieu en équipes disciplinaires, certaines avec la direction autour des progressions pédagogiques à adopter pour ces niveaux de classes. Elles ont été établies par les professeurs et par discipline. L'ensemble des modalités seront arrêtées pour le 14 octobre et permettront de construire une communication à destination de tous les parents de 6e et de 5e pour préciser les choix et la pertinence des décisions qui ont été prises, ainsi que les valeurs que nous portons à travers la mise en place de cette plateforme et la modalité d'organisation.

Une représentante des parents LIPE souhaite que cette communication passe via des rencontres avec les parents et non pas un simple mail ou lettre d'information.

M. Le proviseur dit que cela peut être envisagé mais qu'il n'est pas nécessaire qu'à chaque fois qu'il y a un changement de programme dans une discipline de réunir l'ensemble des familles. D'autre part, cette réforme permettra d'abord aux professeurs de travailler ensemble et en cohérence pour faire atteindre aux élèves les compétences et objectifs visés. Cela représente effectivement un travail important et lourd et à la hauteur de l'ambition que nous nourrissons pour nos élèves.

Concernant la question sur les besoins des élèves, il est important que les enseignants identifient ces besoins et les communiquent aux élèves. C'est essentiel, surtout pour ceux qui pourraient avoir besoin d'un soutien particulier. Les enseignants, en tant que professionnels de l'enseignement, seront les mieux placés pour constituer les groupes en fonction des besoins identifiés.

M. Le proviseur retient la sollicitation de réunions d'information à destination des parents des élèves de 6e et de 5e afin d'apporter les explications nécessaires.

Une représentante des personnels SNES dit que les professeurs sont conscients de la nécessité d'appliquer les réformes mais ils ne souhaitent pas que cela se traduise par une certaine maltraitance des élèves. Le SNES-FSU rappelle sa position depuis l'annonce de la mise en place du choc des savoirs et de toutes ses directives, dont les groupes de niveaux. Il rappelle également que les élèves et les personnels ne sont pas des cobayes pouvant servir "à essayer des choses". Il est question ici, d'années en années, de la mise en place d'une maltraitance systémique, à la fois vis-à-vis des élèves et des enseignants. Cette rentrée scolaire a atteint des sommets : pas de ministre, pas de directive. Les PP de Troisièmes et les enseignants de Maths et de Lettres se sont retrouvés en rencontres parents-profs dans des situations particulièrement difficiles et inconfortables, abandonnés par l'Institution et ne sachant pas quelles informations donner aux familles. Un représentant de parents d'élèves LIPE abonde dans le même sens et insiste sur le fait que ce sentiment de malaise exprimé par les parents n'est pas imputé aux décisions prises par la direction du lycée mais par la multiplication des réformes émanant du ministère de l'Éducation Nationale français.

Le SNES-FSU rappelle également que certains chefs d'établissement en France se sont insurgés contre le choc des savoirs et ont même été jusqu'à signer une tribune pour dénoncer ces effets délétères. Il n'est pas question ici d'opter pour une attitude "d'hostilité permanente" et de s'opposer à tout systématiquement, mais bien de ne pas oublier certaines valeurs fondamentales de l'École.



Une représentante des parents d'élèves APE Teranga indique qu'un sentiment d'inquiétude fort se dégage des différentes remontées des parents des élèves auquel il est nécessaire de répondre, notamment au travers de rencontres et de réunions.

M. le proviseur reconnaît que ce sujet suscite des interrogations et qu'il est important de le traiter avec soin. Nous devons tous travailler ensemble pour que les élèves bénéficient d'une scolarité de qualité tout en prenant en compte leurs besoins.

2. Des parents indiquent que certains professeurs ne donneraient les devoirs à faire que via Pronote. Pour les élèves n'ayant pas de smartphone et ayant une permanence dans la journée, il leur est impossible de consulter les devoirs à faire et qu'ils pourraient faire en permanence. Quelle réponse peut-on apporter à cette préoccupation ?

M. le proviseur, c'est effectivement un problème, car dans ce cas, le seul relais pour l'enfant serait d'aller au CDI. Mais je sais très bien que le nombre de postes disponibles y est limité, même si c'est assez vaste. La seule réponse que je peux apporter à ce stade est de rappeler aux enseignants qu'il est nécessaire de faire noter aux élèves les devoirs dans un agenda.

Madame Vincent ajoute que nous avons avancé sur le sujet des devoirs à la maison. Il y en a beaucoup qui ont une connexion et qui regardent d'ailleurs d'autres choses pendant la pause. Cela s'organise progressivement. Il y a eu un accueil où cela a été expliqué aux surveillants, qui réexpliquent quand ils sont en permanence. Les professeurs documentalistes viennent également à leur rencontre pour expliquer comment cela se passe. Pour les sixièmes, cela va se mettre en route. Les cinquièmes sont normalement déjà habitués.

Questions diverses de la LIPE

1. Groupe de besoins en 6ème et 5ème en français et en mathématiques

Dans le cadre de l'application de la réforme choc des savoirs pour les classes de 6e et de 5e, nous avons demandé en fin d'année qu'une communication soit adressée aux parents afin de les informer des modalités. Nous réitérons la demande d'une communication claire et standardisée sur la base des informations communes à date, à l'ensemble des parents des niveaux concernés.

Cette question a été traitée plus haut.

2. Gestion de la cantine

En fin d'année scolaire, nous avons appris le retrait du Groupe Ansamble du Sénégal de manière informelle sans qu'aucune communication officielle ne soit réalisée à l'attention des familles. Nous saluons la continuité dans le service toutefois, si cette information est exacte, nous sommes surpris qu'un changement d'identité de prestataire puisse être effectué sans annonce. Dans ce contexte, nous nous interrogeons également sur le remboursement effectif des soldes de cantines des élèves qui ont quitté l'établissement.

Par ailleurs, nous avons constaté la hausse des tarifs de la cantine pour le niveau primaire et secondaire à la rentrée. Au delà du fait que cette information a seulement été mentionnée sur les réseaux sociaux et la page restauration du site internet, ce qui est une communication très limitée, nous déplorons cette nouvelle hausse que nous jugeons risquée quant à l'accès du plus grand nombre d'élèves à la cantine.

Nous avons soumis une question concernant la fixation des prix et le mécanisme de révision de ceux-ci en amont de la commission Restauration du 20 décembre 2023. La réponse apportée consignée dans le compte-rendu reçu (copiée ci-dessous pour référence) suite à la tenue de cette commission continue de ne pas nous satisfaire. Nous espérons vivement qu'un dialogue constructif pourra être initié lors de la prochaine commission Restauration.

Enfin, lors des deux mardis précédents, la pluie a bouleversé le service de la cantine au primaire, nous sommes conscients qu'il s'agit d'événements peu fréquents, nous demandons cependant au prestataire d'un commun accord avec la Direction de prévoir



un plan de secours adéquat. En effet, le 1er mardi, les élèves ont déjeuné sous la pluie, le 2ème mardi, malgré l'implication des membres de la Direction dans la gestion de la cantine, plusieurs élèves n'ont pas mangé.

M. Le proviseur : sur le premier point, le groupe Ansamble assure toujours la restauration dans cet établissement. Ce groupe a simplement été racheté par une autre entité. Il n'y a pas de changement de prestataire, c'est toujours le même groupe, ce qui est très important. Il n'y a donc pas de raison de faire une communication particulière. Si nous avions eu un nouveau marché, cela aurait été différent, mais là, c'est le même groupe, juste les financiers qui ont changé. Concernant les soldes de cantine, il n'y a pas de raison que les sommes dues ne soient pas reversées. J'invite donc les familles qui ont des soldes à récupérer à se tourner vers la gestion d'Ansamble.

S'agissant de la hausse des tarifs de la cantine au primaire. LA DAF ajoute que la direction n'est pas en mesure de prescrire des accords en matière de tarification des prestations de restauration du groupe Ansamble. En réalité, nous n'avons pas la possibilité, dans le cadre de ce marché, d'ajuster ou de restreindre les augmentations de tarifs.

Le SUD demande si cela aura une répercussion sur les bourses.

Le marché tel qu'il a été signé ne permet pas au lycée de contraindre les prestataires à limiter ces hausses. Néanmoins le prestataire nous a communiqué les nouveaux tarifs suffisamment tôt pour que nous puissions en informer le consulat, afin qu'ils soient pris en compte dans le cadre des bourses.

La LIPE insiste sur le fait que les parents auraient souhaité être informés de l'augmentation tarifaire du nouveau prestataire.

Une réunion informelle entre le prestataire Ansamble et les représentants élus des parents des élèves est à envisager.

S'agissant des perturbations du service de restauration du primaire, la cantine du primaire ne dispose que d'une bâche qui protège du soleil, mais pas de la pluie. Quand il pleut fortement juste à l'heure du déjeuner, cela pose un problème. Lors de ces deux épisodes, cela a été compliqué, mais nous avons essayé de réorganiser le service au mieux. Nous avons réagi en conditionnant les repas dans des petites boîtes pour pouvoir les distribuer aux élèves. Nous espérons qu'il n'y aura pas d'autres mardis pluvieux. En ce qui concerne le groupe Ansamble, ils ont la possibilité, quand nous les prévenons suffisamment tôt, de conditionner les repas en barquettes.

Autres questions diverses

M. Paracuellos évoque deux questions logistiques, l'une concernant le système de climatisation qui ne permet pas dans certaines salles de modifier la température. Un collègue relate le fait qu'il fasse trop froid dans sa classe et qu'il ne peut monter le thermostat. L'autre question concerne la consommation importante d'électricité au lycée et le projet d'installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments.

M. Paracuellos se demande si ce projet est toujours d'actualité.

M. le proviseur se réjouit d'entendre des retours positifs concernant le système de climatisation et précise que M. Berthelot est en lien étroit avec les entreprises de maintenance qui réagissent mieux que les précédentes. Il conseille néanmoins de signaler à chaque fois via l'onglet *missions* de Pronote tout dysfonctionnement constaté dans les salles pour permettre une prise en charge rapide.

S'agissant de la centrale solaire, les premières évaluations de son coût étaient très conséquentes, et l'estimation du retour sur investissement est de 9 à 10 ans. De plus, au bout de cette durée, il faudra changer un des éléments les plus coûteux de l'installation. En résumé, c'est une installation qui n'est pas rentable.



Malgré cela, nous avons questionné le cabinet de conseil qui a fait un audit dans l'établissement. On se dit spontanément qu'au Sénégal, où il y a du soleil tout le temps, c'est forcément une bonne idée. Cependant, le cabinet nous a déconseillé d'aller dans cette direction, en affirmant que notre installation électrique est conforme. Selon eux, cela coûterait plus cher en matériel, en installation, en entretien, et en remplacement de certaines pièces avant que l'installation ne devienne rentable. Pour l'instant, ce n'est donc absolument pas à l'ordre du jour.

Le SNES-FSU rappelle la disparition de l'interdiction des claquettes/chaussettes dans le Règlement Intérieur au Collège/Lycée. La direction répond qu'il s'agit de certains règlements intérieurs mal imprimés et dans lesquels ce paragraphe a été supprimé. Les claquettes / chaussettes sont toujours interdites dans l'établissement.

M. Le Proviseur explique qu'il y a eu une erreur d'impression et que les PP devront faire coller ce passage, qui sera imprimé, dans le carnet de correspondance.

L'ordre du jour étant épuisé le Président remercie les membres du conseil et lève la séance à 20h30.

Le Président
D. DJIMADOUM

Le Secrétaire
A. ACHIQ

Le Secrétaire Adjoint
C. BARBE

